

GUIDE DE PRE-IMMATRICULATION EMPLOYEUR

Lorsque vous voulez obtenir un matricule à la CNPS, vous avez désormais la possibilité de procéder à l'enregistrement préalable de nos informations à partir du site WEB. L'accès à l'espace de Pré-immatriculation se fait en à partir du site www.cnps.cm en cliquant sur le lien « Pré-immatriculation » situé sous la rubrique « espace assuré ». Vous obtenez une page d'accueil contenant les liens vous permettant d'accéder aux interfaces d'enregistrement.

1. Enregistrement des données

- Suivant que vous êtes « employeur de main d'œuvre professionnelle ou domestique », cliquez sur le lien approprié ;
- Vous obtenez une page où vous devez saisir et enregistrer vos informations;
- Une fois l'enregistrement effectué, vous obtenez un récépissé de pré-immatriculation ; vous pouvez accéder à ce document autant de fois que vous le souhaitez.

NB : Vous devrez imprimer ce document et adjoindre au dossier physique que vous allez déposer à la CNPS.

A partir du moment où vous obtenez votre premier récépissé de pré-immatriculation, vous disposez de 30 jours pour déposer votre dossier physique dans n'importe quel centre pour obtenir un matricule.

2. Modification des saisies

Une fois votre pré-immatriculation terminée, vous avez la possibilité de modifier vos informations avant l'enregistrement de votre dossier à la CNPS. Pour cela,

- Saisissez votre numéro d'enregistrement et le code secret porté sur votre récépissé
- Cliquez sur « Modifier »
- Corrigez et enregistrez les données.

3. Réédition du récépissé

Vous avez la possibilité de réimprimer votre document.

Pour cela,

- saisissez votre numéro de pré-immatriculation et votre code secret,
- Puis, cliquez sur « Editer ».